



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	31	
Membres excusé et représenté	7	
Membres absent non représenté.....	1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

- 1) Recueillement en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015
- 2) Incendies au Portugal (présentée par M. PEREIRA)
- 3) Mise en place d'une complémentaire santé sur la Ville (présentée par M. DAVID)

La Commune de Nogent-sur-Marne a constaté que de nombreux ménages renoncent à avoir une couverture complémentaire santé en raison des tarifs élevés des contrats individuels. Suite au mouvement lancé initialement par les élus solidaires, la Ville souhaite donc négocier un contrat de couverture santé groupé pour toutes les personnes résidant ou exerçant une activité professionnelle sur la Ville.

Un appel à partenariat va être lancé par la Ville afin de proposer un contrat à titre individuel de complémentaire santé, à un prix négocié par la Ville. La Commune ne sera qu'un acteur intermédiaire entre l'entité portant l'offre et le souscripteur. La structure retenue contractualisera directement avec les Nogentais.

La Commune ou le CCAS n'auront aucun rapport financier avec le candidat retenu ni avec les usagers contractant avec le prestataire, aucune participation financière ne sera versée.

Cet appel à partenariat repose avant tout sur une démarche sociale, solidaire, responsable ayant comme objectif unique d'améliorer l'accès aux soins des nogentais.

Afin de recueillir le besoin des nogentais un sondage est en ligne sur l'application Tout Nogent dans notre poche et est également disponible dans le dernier magazine de novembre.

L'objectif est de proposer ce service aux Nogentais au 1^{er} trimestre 2019.

18/138. Installation d'une nouvelle Conseillère municipale suite à la vacance d'un poste

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

La composition du Conseil municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant :

M. MARTIN Jacques JP
M. DAVID Jean-Paul
M. PASTERNAK Jean-Jacques
Mme DELANNET Véronique
Mme MÜNZER Déborah
Mme RYNINE Christine
M. EYCHENNE Sébastien
Mme GASTINE Anne-Marie
M. SAJHAU Philippe
M. IPPOLITO Christophe
Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal
M. GOYHENECHÉ Philippe
M. HAGEGE Gilles
Mme FOSSE Florence
M. PEREIRA Philippe
M. RASQUIN Bernard
Mme MAUDRY Camille
M. SLOBODANSKY Claude
M. LABESCAT Jacques
M. DEGRASSAT Alain
M. VERHEYDE Jean-Michel
Mme MARTINEAU Pascale
Mme JOFFET Aline
Mme JACQUILLAT Anne-France
M. TARAVELLA Laurent
Mme FERREIRA Annie
Mme LADJOUAN Mariam
Mme LE RUYER Juliette
M. DENISART Michel
Mme LIEVYN Florence
M. CUYAUBERE Philippe
Mme YELLES-CHAOUCHE Amina
M. LEBLANC Nicolas
Mme DURANTEL Elisabeth
M. FAURE Dominique
M. LE DERFF Jean-François
M. HAZAN Jacky
M. OLIVE Thomas
Mme GUIMARD Isabelle

18/139. Exercice 2018- Décision modificative n°4- Budget Général

Madame RYNINE ne prend pas part au vote pour l'Office du Tourisme.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°4 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2018 ci-après :

BUDGET GENERAL**DECISION MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 2018****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
011	321	60632	BIBLIOTHEQ		1 800,00 €	-460,00 €	1 340,00 €
65	025	6574	TOURISME	Subvention	53 400,00 €	10 000,00 €	63 400,00 €
65	113	6553	INCENDIE	Service Incendie	540 000,00 €	68 000,00 €	608 000,00 €
65	12	658821	HYGIENE	Secours d'urgence	1 475,00 €	2 042,00 €	3 517,00 €
67	822	67443	STATIONNEM	Reversement recettes INDIGO	469 000,00 €	383 000,00 €	852 000,00 €
67	12	678	HYGIENE	Autre charges exceptionnelles	12 000,00 €	-2 042,00 €	9 958,00 €
022		022	FINANCIER	Dépenses imprévues	1 167 064,46 €	-77 540,00 €	1 089 524,46 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :**383 000,00 €****RECETTES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
70	822	70383	STATIONNEM	Recettes horodateurs + cartes	419 000,00 €	300 000,00 €	719 000,00 €
70	822	70321	STATIONNEM	Recettes régie INDIGO sur voirie	1 000,00 €	13 000,00 €	14 000,00 €
70	822	7338	STATIONNEM	Neutralisation places voirie	50 000,00 €	70 000,00 €	120 000,00 €

TOTAL des Recettes de Fonctionnement :**383 000,00 €****Solde de la décision modificative n° 4 - Fonctionnement Budget Général:****0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
45	820	4581	URBANISME	Convention ENEDIS/SCI HATAK Foncière	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
21	321	2184	BIBLIOTHEQ	Mobilier	1 188,44 €	460,00 €	1 648,44 €
23	832	2313	ENVIRONN	Consignations - Travaux rue Marceau	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
020		020	FINANCIER	Dépenses imprévues	123 912,67 €	-5 460,00 €	118 452,67 €

TOTAL des Dépenses d'investissement

6 500,00 €

RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
45	820	4582	URBANISME	Convention ENEDIS/SCI HATAK Foncière	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €

TOTAL des Recettes d'Investissement :

6 500,00 €

Solde de la décision modificative n° 4 - Investissement Budget Général:

0,00 €

18/140. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur de Valophis Habitat - Groupe Valophis -pour la réalisation de 6 lignes de prêts ' PLUS/PLAI/PLS ' d'un montant total de 5 414 694 € pour l'acquisition en VEFA de 41 logements collectifs sis 26/32, rue Thiers à Nogent sur Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 414 694 € souscrit par Valophis Habitat – Groupe Valophis, Emprunteur, sis 9, route de Choisy – 94048 Créteil Cedex, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 41 logements locatifs situés 26/32, rue Thiers à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n°87529 constitué de 6 lignes du prêt et joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

Ligne du Prêt : 1	Financement PLS – Enveloppe PLSDD 2016
Montant :	293 285 euros
Identifiant ligne de prêt	5244465
Commission d'instruction	170 €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,86%
TEG	1,86%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,86%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%

Taux d'intérêt	1,86%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 2	Financement PLS Foncier– Enveloppe PLSDD 2016
Montant :	920 891 euros
Identifiant ligne de prêt	5244466
Commission d'instruction	550 €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,32%
TEG	1,32%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	0,57%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,32%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	60 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	0,57%
Taux d'intérêt	1,32%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 3	Financement PLAI
Montant :	496 388 euros
Identifiant ligne de prêt	5244468
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	0,55%
TEG	0,55%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	-0,2%
Taux d'intérêt du préfinancement :	0,55%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%
Taux d'intérêt	0,55%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR

Taux de progressivité des échéances	-0,5%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 4	Financement PLAI Foncier
Montant :	692 902 euros
Identifiant ligne de prêt	5244467
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,32%
TEG	1,32%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	+0,57%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,32%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	60 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,57%
Taux d'intérêt	1,32%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Base de calcul des intérêts	30/360
Taux de progressivité des échéances	-0,5%

Ligne du Prêt : 5	Financement PLUS
Montant :	1 390 897 euros
Identifiant ligne de prêt	5244463
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,35%
TEG	1,35%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	+0,6%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,6%
Taux d'intérêt	1,35%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 6	Financement PLUS Foncier
Montant :	1 620 331 euros
Identifiant ligne de prêt	5257209

Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,32%
TEG	1,32%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	0,57%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,32%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	60 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,57%
Taux d'intérêt	1,32%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%
Base de calcul des intérêts	30/360

Accorde la garantie de la Commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valophis Habitat – Groupe Valophis, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent-sur-Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Valophis Habitat – Groupe Valophis, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent-sur-Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 8 et seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt et de subventionnement fixant les obligations du garanti et du garant.

18/141. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur d'Immobilière 3F - Groupe ActionLogement pour la réalisation de 5 lignes de prêts ' PLUS/PLAI/PLS ' d'un montant total de 2 436 000 € pour l'acquisition en VEFA de 21 logements collectifs sis 3, Avenue du Maréchal Franchey d'Esperey à Nogent sur Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 436 000 € souscrit par Immobilière 3F – Groupe ActionLogement, Emprunteur, sis 159, rue Nationale – 75638 Paris Cedex 13, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinée à financer l'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs situés 3, Avenue du Maréchal Franchey d'Esperey à Nogent sur Marne

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n°87180 constitué de lignes du prêt et joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

Ligne du Prêt : 1	Financement PLS – Enveloppe PLSDD 2016
Montant :	673 000 euros
Identifiant ligne de prêt	5257207
Commission d'instruction	400 €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période: TEG	1,86% 1,86%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,86%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt	1,86%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 2	Financement PLAI
Montant :	300 000 euros
Identifiant ligne de prêt	5257210
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période: TEG	0,55% 0,55%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	-0,2%
Taux d'intérêt du préfinancement :	0,55%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%
Taux d'intérêt	0,55%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 3	Financement PLAI Foncier
Montant :	497 000 euros
Identifiant ligne de prêt	5257211
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle

Taux de la période:	1,00%
TEG	1,00%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	+0,25%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,00%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	60 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,25%
Taux d'intérêt	1,00%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Base de calcul des intérêts	30/360
Taux de progressivité des échéances	-1%

Ligne du Prêt : 4	Financement PLUS
Montant :	311 000 euros
Identifiant ligne de prêt	5257208
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,35%
TEG	1,35%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	+0,6%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	40 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,6%
Taux d'intérêt	1,35%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%
Base de calcul des intérêts	30/360

Ligne du Prêt : 5	Financement PLUS Foncier
Montant :	655 000 euros
Identifiant ligne de prêt	5257209
Commission d'instruction	- €
Durée de la période :	Annuelle
Taux de la période:	1,00%
TEG	1,00%
<u>Phase de préfinancement</u>	
Durée de préfinancement :	24 mois
Marge fixe sur index	0,25%
Taux d'intérêt du préfinancement :	1,00%

Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement :	
Durée	60 ans
Index:	Livret A
Marge fixe sur index	+0,25%
Taux d'intérêt	1,00%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%
Base de calcul des intérêts	30/360

Accorde la garantie de la Commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F – Groupe ActionLogement, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent-sur-Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F – Groupe ActionLogement, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent-sur-Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 4 et seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt et de subventionnement fixant les obligations du garanti et du garant.

18/142. Réitération de la garantie communale à hauteur de 100 % en faveur de OSICA pour le réaménagement de la ligne de prêt n°0462738 contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM Travail et Propriété/OSICA pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant initial de 3 714 560,36 € pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 49 logements sociaux sur 54, sis 49/51 rue Jacques Kablé à Nogent-sur-Marne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

Accorde la garantie de la Commune pour la ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », qui fait partie intégrante de la présente délibération, et ce jusqu'à complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement (A titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75%).

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la Commune de Nogent-sur-Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA d'Habitations à Loyer Modéré OSICA, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent-sur-Marne s'engage à se substituer à la SA d'Habitations à Loyer Modéré OSICA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à l'avenant de réaménagement n° 85452.

18/143. Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

Approuve le montant d'attribution de compensation ajusté des transferts de charges tels que précisés au rapport 2018 de la CLECT ci-joint annexé.

Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la métropole du Grand Paris.

18/144. Promesse de vente d'une parcelle sur les terrains sis 7 et 9 rue Cabit

Arrivée de Monsieur LEBLANC à 21h04,

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 7 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, Mme MAUDRY, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 2 contre (l'Alternative pour Nogent) et 2 abstentions (Ensemble aimons notre Ville, l'Alternative pour Nogent),

Décide de prononcer le déclassement par anticipation des parcelles de terrain faisant l'objet de la promesse de vente sises 7 et 9 rue Cabit pour une superficie de 1243m², conformément à l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques. Leur désaffectation interviendra à compter du caractère définitif du permis de construire et au plus tard dans les trois ans de l'adoption de ladite délibération.

Au regard de l'analyse des offres reçues pour l'achat de la parcelle de terrain sise 7 et 9 rue Cabit pour une surface de 1243m², décide de passer une promesse de vente, pour ce bien communal, à la société PROVINI domiciliée 71 avenue du Général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDE, dans les conditions de son offre à savoir notamment un montant de 4 120 000€ et la construction d'un immeuble de 2509 m²de SDP. Lors de la signature de la promesse de vente, la société PROVINI, versera une somme non remboursable de 10% du prix de la vente.

Charge Maître Xavier CALMET, Notaire à l'office notarial Paris est Notaires sis 78 Grande Rue Charles de Gaulle, à Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer les actes relatifs à cette cession.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la conclusion de cette promesse et de la vente.

Inscrit les recettes correspondantes au budget communal.

18/145. Résiliation du contrat de mandat d'études préalables pour l'aménagement du Cœur de Nogent avec la spl ' Marne au Bois Aménagement-SPL '

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, Mme MAUDRY, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 3 abstentions (l'Alternative pour Nogent),

Approuve la décision de résilier le contrat de mandat d'études préalables signé le 29 septembre 2017 avec la Société Publique Locale « Marne au Bois Aménagement –S.P.L » pour la réalisation d'études de faisabilité pour l'aménagement du Cœur de Nogent sans application des pénalités prévues à l'article 10.

Autorise le Maire à signer l'avenant de résiliation du contrat de mandat d'études préalables et tout acte afférent au dossier.

18/146. Promesse de vente du projet "Val d'Aveto"

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, Mme MAUDRY, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 2 contre (l'Alternative pour Nogent) et 1 abstention (l'Alternative pour Nogent),

Constate que le tréfonds défini dans la division volumétrique de la parcelle AE 413 et la parcelle AE8 situé sur le Square Walter n'est pas affecté ou aménagé pour un service public et décide de le déclasser du domaine public.

Autorise la Société SCCV square Walter ou toute société se substituant à déposer un permis de construire sur les terrains communaux objets de la présente délibération dans la limite de 938 m² de surface de plancher environ.

Approuve les termes de la promesse de vente à passer avec la Société SCCV square Walter, d'un montant de 1 100 000€ (dont 10% non remboursables seront versés à la signature de la promesse) pour les biens suivants :

- un immeuble situé 37 bis rue des Héros Nogentais,
- 6 logements présents au sein d'une copropriété comportant 7 logements, ces derniers étant situés 2 rue Tiers ainsi que 35 et 37 rue des Héros Nogentais,
- le tréfonds du Square Walter issue de la division de la parcelle AE 413 qui jouxte les deux premières propriétés,
- la parcelle AE 8.

Approuve la modification de la délibération n°18/74 en ce qui concerne l'identité de l'acquéreur qui est la SCCV square Walter, cette dernière se substituant à la société Provini.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer les actes nécessaires à cette promesse et à la vente définitive.

Inscrit les recettes correspondantes au budget communal.

18/147. Convention de financement de l'extension du réseau électrique basse tension et HTA pour une opération située au 11, rue Émile Zola

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de financement de l'extension du réseau électrique basse tension et HTA située au 11, rue Emile Zola pour la desserte exclusive d'un nouvel immeuble.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes sont prévus au budget de l'exercice en cours.

18/148. Avis sur le projet de Programme Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

Arrivée de Madame MAUDRY à 21h45.

Le Conseil municipal, par 35 abstentions dont 6 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 4 contre (3 Un Nouvel Elan pour Nogent, 1 l'Alternative pour Nogent),

Décide d'émettre des réserves sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement lequel comporte des incertitudes sur le financement des actions et sur ses conséquences qui ne devront pas remettre en cause l'identité des territoires.

18/149. Acte d'engagement avec le Département du Val-de-Marne pour l'utilisation des données cartographiques issues de l'étude des sources existantes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le projet d'acte d'engagement fixant les conditions d'utilisation des données cartographiques issues de l'étude des sources existantes sur le territoire du Val-de-Marne émis par la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Autorise le Maire ou ses représentants à signer cet acte d'engagement et tout acte y afférent.

18/150. Délégation de service public sous forme d'un affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement "multi-accueil collectif" de jeunes enfants "Le Moulin de Beauté"

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants dénommés « Le Moulin de Beauté » situé 4, avenue Charles V dans le cadre d'une concession de service public.

Décide d'approuver le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure.

Rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

18/151. Délégation de service public sous forme d'un affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement "multi-accueil collectif" de jeunes enfants "Farandole"

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants dénommés « Farandole » situé 6, rue Paul Doumer dans le cadre d'une concession de service public.

Décide d'approuver le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure.

Rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

18/152. Augmentation du capital de la société publique locale d'aménagement au profit de l'EPT Paris Est Marne&Bois et approbation d'un pacte d'actionnaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'augmentation de capital de la SPL Marne-au-Bois Aménagement au profit de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Approuve les termes des statuts et du règlement intérieur modifiés joints en annexe.

Approuve les termes du pacte d'actionnaires joint en annexe.

Renonce à son droit préférentiel de souscription.

Autorise son représentant à l'Assemblée Générale de la SPL Marne-au-Bois Aménagement à voter en faveur de la ou des résolutions qui lui seraient soumises à l'effet d'approuver la cooptation de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en qualité d'administrateur dans le cadre de l'augmentation de capital.

18/153. Marne au Bois Aménagement SPL-Modification de l'objet social et de la dénomination sociale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'élargissement de l'objet social de la SPL aux opérations de revitalisation commerciale de proximité.

Approuve le changement de dénomination sociale de la société Marne au Bois Aménagement en « Marne-au-Bois – S.P.L. ».

Approuve les modifications statutaires afférentes et les projets de statuts et ses annexes joints à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18/154. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires,
- Un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à hauteur de 2 heures hebdomadaires,
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2nde classe à temps non complet à hauteur de 4 heures 45 hebdomadaires,
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2nde classe à temps non complet à hauteur de 17 heures hebdomadaires,
- Quatre emplois d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires,
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 1 heure 30 hebdomadaire.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à hauteur de 9 heures 30 hebdomadaires,
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2nde classe à temps non complet à hauteur de 14 heures 30 hebdomadaires,
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2nde classe à temps non complet à hauteur de 18 heures hebdomadaires,
- Sept emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet.
- Un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 4 heures hebdomadaires.
- Un emploi d'enseignement artistique principal de 2nde classe à temps non complet à hauteur de 30 minutes hebdomadaires.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

18/155. Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité de service

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de retirer de la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'une concession pour nécessité de service public, l'emploi de gardien du Gymnase Gallieni situé au 10 rue Thiers à Nogent sur Marne au 1^{er} décembre 2018.

Une décision individuelle d'attribution sera élaborée sous la forme d'un arrêté de fin de concession de logement pour nécessité absolue de service.

18/156. Organisation du recensement général de la population. Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 17 janvier au 23 février 2019.

Décide d'attribuer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement.

Décide d'attribuer la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

18/157. Adhésion au Service Social du Travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de renouveler l'adhésion par convention au Service Social du Travail mis en place par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne afin de permettre à un(e) assistant(e) social(e) d'assurer des permanences au sein de la collectivité.

Autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion au service social du travail du Centre de Gestion de la Petite Couronne ou tout document utile afférent à ce dossier.

18/158. Participation de la commune à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents

Monsieur LEBLANC ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

Décide de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité.

Décide de solliciter l'étude pour les garanties portant sur le risque santé et prévoyance.

Décide d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à signer la convention de participation avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

18/159. Accueil de stagiaires BAFA et BAFD / création de 25 emplois saisonniers

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser la Commune à répondre favorablement aux sollicitations des jeunes qui souhaitent réaliser la partie pratique de leur formation BAFA ou BAFD, au sein des clubs de loisirs ou du pôle jeunesse de la Commune de Nogent-sur-Marne.

Décide de créer 25 emplois saisonniers d'une durée pouvant aller jusqu'à 14 jours, pour permettre le recrutement, par voie de contrat à durée déterminée, de 25 jeunes qui souhaitent réaliser la partie pratique de leur formation BAFA ou BAFD, au sein des clubs de loisirs ou du pôle jeunesse de la Commune de Nogent-sur-Marne.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

18/160. Renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) et mise en place du Plan mercredi

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 3 abstentions (Progrès et Solidarité pour Nogent),

Approuve le nouveau Projet Educatif Territorial, annexé à la présente délibération, valable pour une durée de trois ans, soit de septembre 2018 à août 2021.

Approuve le « Plan mercredi » annexé au PEDT.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et ses annexes ainsi que tout acte nécessaire à son ampliation.

18/161. Organisation du temps scolaire : modification des horaires des écoles primaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, de la manière suivante :

Ecoles maternelles

	Enseignement du matin		Pause méridienne		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h30	11h30	11h30	13h15	13h15	16h15
Mardi	8h30	11h30	11h30	13h15	13h15	16h15
Jeudi	8h30	11h30	11h30	13h15	13h15	16h15
Vendredi	8h30	11h30	11h30	13h15	13h15	16h15

Ecoles élémentaires et groupes scolaires Léonard de Vinci et Victor Hugo

	Enseignement du matin		Pause méridienne		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h45	11h45	11h45	13h30	13h30	16h30
Mardi	8h45	11h45	11h45	13h30	13h30	16h30
Jeudi	8h45	11h45	11h45	13h30	13h30	16h30
Vendredi	8h45	11h45	11h45	13h30	13h30	16h30

18/162. Convention de partenariat pour l'organisation d'un festival de l'humour "Nogent se marre" avec l'association la Compagnie d'Edgar

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association La Compagnie d'Edgar pour l'organisation du festival « Nogent se marre » qui se déroulera du jeudi 6 au samedi 8 décembre 2018 à la Scène Watteau.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

18/163. Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne relative à l'organisation d'un ' accueil de jeunes ' pour les mineurs âgés de 15 à 17 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention entre la Commune de Nogent sur Marne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne relative à l'organisation d'un « accueil de jeunes » en direction des mineurs âgés de 15 à 17 ans situé 94, rue François Rolland à Nogent-sur-Marne.

La présente convention prendra effet à compter de la date de déclaration de l'accueil jusqu'à la veille du 1^{er} jour de l'année scolaire suivante.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

18/164. Reconduction du Partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des Bords de Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des bords de Marne pour l'année scolaire 2018-2019 dans le cadre du dispositif « garantie jeunes ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention. et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

18/165. Désignation d'un membre de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la fin de fonction de Monsieur Laurent BODIN au sein de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Sont candidats :

Membres titulaires
Véronique DELANNET
Annie GASTINE
Jean-Jacques PASTERNAK
Chantal LETOUZEY DE BRUYNE
Jean- François LE DERFF

Membres suppléants
Pascale MARTINEAU
Christine RYNINE
Bernard RASQUIN
Anne-France JACQUILLAT
Elisabeth DURANTEL

Sont désignés:

Le Maire ou son représentant : Président

Membres titulaires
Véronique DELANNET
Annie GASTINE
Jean-Jacques PASTERNAK
Chantal LETOUZEY DE BRUYNE
Jean- François LE DERFF

Membres suppléants
Pascale MARTINEAU
Christine RYNINE
Bernard RASQUIN
Anne-France JACQUILLAT
Elisabeth DURANTEL

18/166. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres

Le Conseil municipal, par 38 voix pour dont 6 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, Mme FOSSE, M. LABESCAT, M. HAZAN, Mme LE RUYER), 1 contre (Ensemble aimons notre Ville),

Prend acte de la fin de fonction de Monsieur Laurent BODIN au sein de la Commission d'appel d'offres.

Décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'appel d'offres,

Sont candidats :

Membres titulaires
Véronique DELANNET
Annie GASTINE
Jean-Jacques PASTERNAK
Chantal LETOUZEY DE BRUYNE
Dominique FAURE

Membres suppléants
Pascale MARTINEAU
Christine RYNINE
Bernard RASQUIN
Anne-France JACQUILLAT
Michel DENISART

Sont désignés :

Le Maire ou son représentant : Président

Membres titulaires
Véronique DELANNET
Annie GASTINE
Jean-Jacques PASTERNAK
Chantal LETOUZEY DE BRUYNE
Dominique FAURE

Membres suppléants
Pascale MARTINEAU
Christine RYNINE
Bernard RASQUIN
Anne-France JACQUILLAT
Michel DENISART

18/167. Approbation du rapport annuel 2017 du délégataire Espaceo pour la gestion et l'exploitation du Centre Nautique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité produit par la société Espaceo, gestionnaire du centre nautique pour l'année 2017.

18/168. Approbation du rapport annuel 2017 du délégataire Fayolle Plaisance pour la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité produit par la société FAYOLLE PLAISANCE, gestionnaire du Port de Plaisance pour l'année 2017.

18/169. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2017.

18/170. Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION** du cabinet d'avocats Laurent Frölich exerçant 14 rue de Castiglione à Paris (75001) pour représenter la Commune devant la Cour administrative d'appel dans le cadre d'une procédure l'opposant à une ancienne vacataire, le montant des honoraires étant fixé à 2 000 € HT pour l'élaboration du mémoire et à 1 500 € HT pour la rédaction, le cas échéant, d'un second mémoire en défense. (n°18-526 du 13 septembre 2018)

COMMANDE PUBLIQUE

- **ACHAT** d'un tableau pour les besoins de l'école élémentaire Paul Bert, auprès de l'UGAP sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77420) au prix de 339,22 € TTC. (n°18-506 du 5 septembre 2018)
- **ACHAT** de deux vitrines murales extérieures pour les besoins du service des sports auprès de l'UGAP au prix de 244,80 € TTC. (n°18-508 du 6 septembre 2018)
- **ACHAT** auprès de la société MATAGRIF sise Clos du Moulin, route de Dammartin à Saint-Souplets (77165) d'un aspirateur à feuilles avec support de fixation à la ridelle et chariot de manutention au prix de 5 565,12 € TTC. (n°18-516 du 10 septembre 2018)
- **AVENANT** à la convention passée le 30 avril 2018 avec M. Michel Rioussset pour le prêt d'œuvres de Ferdinand Gueldry au Musée, actant la restitution d'un tableau intitulé « Paysage de l'Eure » à son propriétaire. (n°18-517 du 11 septembre 2018)
- **ACHAT** de partitions pour les cours de trompette, de formation musicale et pour le spectacle « les Orchestrales de Nogent » auprès de la société LARGHETTO LIBRAIRIE MUSICALE sise 84 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), au prix de 445,33 € TTC. (n°18-518 du 11 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec Violon Dingue association domiciliée 27 rue du Théâtre à Charleville-Mézières (08000) pour une animation musicale par le trio de jazz manouche « Octave et Anatole » lors de la Fête des Jardins, le prix de cette prestation étant de 600 € (n°18-519 du 11 septembre 2018)

- **MARCHÉ** de travaux et d'entretien du réseau hydraulique et des bassins communaux arrêté selon les modalités suivantes :

Lots	Prestataires	Montants
Lot n°1 : mise en eau, hivernage, réparations et travaux sur le réseau hydraulique des espaces verts	SEGEX ENERGIES sise 4 boulevard Arago à Wissous (91320)	Maximum annuel de commandes : 40 000 €HT
Lot n°2 : mise en eau, hivernage, réparations des bassins existants	SIREV sise ZAC des claveries 49124 St Barthélémy d'Anjou	Année 1 : 25 000 €HT années suivantes : 6 000 €HT

(n°18-520 du 11 septembre 2018)

- **MARCHÉ** avec M. Mathieu Genon, photographe, demeurant 59 rue Joseph Gaillard à Vincennes (94300) pour la réalisation de 3 reportages photographiques sur les thèmes « activités centres de loisirs le mercredi », « Nogent sans stationnement » et « Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art », le prix de ces prestations s'élevant à 742,98 € TTC. (n°18-521 du 12 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec la société SEMCO domiciliée 5 impasse Benjamin Franklin à Rochetoirin (38110) pour la réparation des barrières pivotantes installées place Roland Nungesser, le coût de cette intervention étant fixé à 2 354,40 € TTC. (n°18-522 du 12 septembre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société C.S.P. sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières-en-Brie (77164) pour une prestation de surveillance des stands de la manifestation « choc déchets 2018 » organisée du 1^{er} au 5 octobre, moyennant un prix de 1 659,43 € TTC. (n°18-524 du 12 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JEUX MATHÉMATIQUES domiciliée 1578 route de langesse à Varennes-Changy (45290) pour l'animation d'ateliers « mathémagiques » à la bibliothèque municipale, le 17 novembre 2018, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC. (n°18-527 du 13 septembre 2018)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la société SIMIRE sise 862 rue du Crays à Mâcon (71020) pour l'acquisition de mobilier destiné aux écoles maternelles et élémentaires, arrêté au montant de 876,52 € TTC. (n°18-528 du 14 septembre 2018)
- **ACHAT** auprès de la SNCF de 14 billets de train aller/retour Paris-Poitiers aux fins d'organisation d'un mini-séjour au Futuroscope pour 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans et leurs deux accompagnateurs, les 1^{er} et 2 décembre 2018, au prix de 567,20 € (n°18-529 du 14 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec FUTUROSCOPE DESTINATION S.A. domiciliée à Jaunay-Claun (86130) pour l'organisation d'un mini-séjour, les 1^{er} et 2 décembre 2018, les prestations comprenant l'hébergement à l'Hôtel du Futuroscope des 12 jeunes et de leurs 2 accompagnateurs, 14 entrées au Parc pour 2 jours, 14 tickets-repas à 16 € pour le 1^{er} décembre et 14 tickets-repas à 8 € pour le 2 décembre, pour un prix global de 1 454 € TTC. (n°18-530 du 14 septembre 2018)
- **ACHAT** auprès de la société STILL sise 6 boulevard Faraday à Serris (77700) d'une batterie pour le transpalette électrique de marque Still au prix de 2 133,82 € TTC. (n°18-532 du 18 septembre 2018)
- **ACHAT** de 5 cartes professionnelles d'agents de Police Municipale auprès de l'IMPRIMERIE NATIONALE sise 104 avenue du Président Kennedy à Paris (75016), au prix de 340,68 € TTC. (n°18-533 du 18 septembre 2018)

- **ACHAT** de jeux de société (Kingdomino, Perudo, Celestia ...) destinés aux espaces collégiens et lycéens du Pôle Jeunesse, auprès de la société GEEK FACTORY sise 4 place du Général Leclerc à Nogent pour un montant total de 142,20 € TTC. (n°18-534 du 18 septembre 2018)
- **MARCHÉ** avec Monsieur Franck NANGUY, traiteur, domicilié 55 avenue Georges Clémenceau à Neuilly-Plaisance (93360) portant sur la fourniture de repas destinés à 18 personnes mobilisées par le Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, pour un prix de 810 € TTC. (n°18-535 du 18 septembre 2018)
- **CONVENTION** avec la Sarl SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PARCS D'EXPOSITION située route de la pyramide à Paris (75012) portant sur l'accueil d'un groupe de 29 enfants du club de loisirs élémentaire Victor Hugo pour une animation « accrobranche », le 26 septembre 2018, le prix de cette prestation étant de 348 € TTC. (n°18-536 du 19 septembre 2018)
- **LOCATION** auprès de la société STILL sise 2 impasse Nicéphore Niepce à Tremblay en France (93297) d'un transpalette électrique pour une durée d'un mois, au prix de 468 € TTC. (n°18-537 du 20 septembre 2018)
- **ACHAT** de boîtes d'archives auprès de la société RAJA sise 16 rue de l'Etang à Tremblay en France (93290) au prix de 648 € TTC. (n°18-538 du 20 septembre 2018)
- **ACHAT** d'un kit pédagogique intitulé « explorer l'électricité, 24 ateliers pour s'interroger » auprès de la Sarl LES KAT'CENTS COUPS sise 92 avenue Marinville à Saint Maur (94100), au prix de 85 € TTC. (n°18-540 du 21 septembre 2018)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et d'ustensiles de cuisine pour les ateliers culinaires organisés pour les enfants des centres de loisirs-découvertes auprès de l'enseigne AUCHAN pour un montant de 280 € TTC. (n°18-544 du 25 septembre 2018)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne MONOPRIX située 170 grande rue Charles de Gaulle à Nogent de denrées alimentaires et de petits ustensiles destinés aux ateliers culinaires des clubs de loisirs, pour un montant de 200 € TTC. (n°18-545 du 25 septembre 2018)
- **MARCHÉ** subséquent portant sur la fourniture de mobilier destiné à différents services de la Ville (bibliothèque, DRH, Police, Marchés/Achats, Musée et Entretien) pour un montant de 1 755,12 € TTC. (n°18-546 du 25 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec la Compagnie des Bâteaux-Mouches sise port de la Conférence à Paris (75008) pour une sortie le 14 octobre 2018 au prix de 131,30 € TTC et **ACHAT** auprès de l'enseigne AUCHAN de denrées nécessaires à la préparation d'un repas « France » le 13 octobre 2018, à l'occasion de la venue de 11 jeunes allemands de Siegburg, du 12 au 15 octobre 2018. (n°18-547 du 25 septembre 2018)
- **ACHAT** de 10 places pour le spectacle d'Ahmed Sylla prévu le 24 novembre 2018 au Théâtre Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois (93600), destinées aux jeunes bénéficiaires du Nogent Pass Jeunes, pour un prix de 264 € TTC. (n°18-549 du 26 septembre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société JARDINS LOISIRS 77 sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) portant sur des prestations de réparations et la fourniture de pièces détachées pour les véhicules de marque Goupil, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT. (n°18-551 du 26 septembre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société ADOBE SYSTEMS SOFTWARE IRELAND LTD domiciliée 4-6 Riverwalk City West Business Campus Saggart, Dublin 24, pour la fourniture de licences cloud moyennant un prix annuel de 3 024 € TTC. (n°18-552 du 26 septembre 2018)

- **CONTRAT** avec la Sarl ART EVOLUTION sise 9 rue Parrot à Paris (75012) pour l'animation d'un atelier créatif « couronne de Noël » le 22 décembre 2018 au prix de 1 394,71 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°18-553 du 27 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec la société LE BOIS SOLEIL sise 24 rue du bois à Lesdain (59258) pour l'animation d'un « atelier du lutin du père Noël » le 22 décembre 2018, au prix de 970 €, frais de restauration pour une personne en sus. (n°18-554 du 27 septembre 2018)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la société SIMIRE sise 862 rue du crays à Mâcon (71020) pour l'acquisition de mobilier scolaire au prix de 1 107,64 € TTC. (n°18-556 du 27 septembre 2018)
- **ACHAT** de cisailles et d'une plastifieuse destinées aux écoles Paul Bert et Val de Beauté auprès de l'UGAP pour un prix global de 178,50 € TTC. (n°18-557 du 27 septembre 2018)
- **CONTRAT** avec la société MATAGRIF sise route de Dammartin à Saint-Soupplets (77165) pour la réparation d'un pack batterie d'un souffleur électrique affecté à la régie propreté, le prix de cette prestation étant de 383,29 € TTC. (n°18-558 du 27 septembre 2018)
- **ACHAT** d'un violoncelle 3^{ème} catégorie « belle sonorité » auprès de la société LARGHETTO LUTHERIE sise 84-86 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) au prix de 1 791 € TTC. (n°18-559 du 28 septembre 2018)
- **ACHAT** de 150 parts de tartes auprès de l'enseigne AUCHAN pour le goûter organisé dans le cadre du cabaret-spectacle proposé le 9 octobre 2018 lors de la Semaine Bleue, au prix de 150 € TTC. (n°18-560 du 28 septembre 2018)
- **ACHAT** de petits fours pour la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais organisée le 9 octobre 2018 auprès de la SAS COUP DE PATES domiciliée 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) pour un montant de 554,71 € TTC. (n°18-561 du 1^{er} octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la Sarl LES PETITS TRAINS DE PARIS sise 18 rue de Béziers au Blanc-Mesnil (93150) pour la mise à disposition d'un train avec chauffeur le 22 décembre 2018, au prix de 1 754,50 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n° 18-562 du 1^{er} octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société DAUDON sise 4 allée Charles de Foucault à Carquefou (44470) pour la restauration d'un piano de marque Yamaha au prix de 2 700 € TTC. (n°18-563 du 2 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société L'ACCORD PARFAIT sise 49 rue Pierre Curie à Bry/Marne (94360) pour la maintenance et l'accord de 9 pianos, le montant de ces prestations s'élevant à 720 €. (n° 18-564 du 2 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la société BANQUE D'ARCHIVES sise 9 rue Le Notre à Strasbourg (67000) portant sur des prestations de maintenance du logiciel Gest'Actes affecté au service Affaires Générales – Etat-civil, pour un montant annuel de 720 € TTC. (n° 18-565 du 2 octobre 2018)
- **ACHAT** de 3 horloges pour les établissements scolaires auprès de l'UGAP sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77420) pour un montant de 69,19 € TTC. (n° 18-566 du 2 octobre 2018)
- **ACHAT** de 4 packs Pioneer DJ-DDJ-400 pour les élèves inscrits en cycle III au Conservatoire auprès de la société WOODBRASS.COM sise 11 avenue du nouveau conservatoire à Paris (75019), au prix de 1 108 € TTC. (n° 18-567 du 2 octobre 2018)

- **MARCHÉ** avec la microentreprise JOANNIC JOSETTE sise 21 rue des Clamarts à Nogent-sur-Marne pour des prestations de conseils pédiatriques auprès des directrices de crèches, moyennant un coût horaire de 75 €, le montant maximum de commandes étant fixé à 10 000 € (n° 18-568 du 2 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la société AIGUEMARINE PRODUCTIONS sise 56 rue Manessier à Nogent pour une projection du documentaire « *de plus en plus en vie* » suivie d'une rencontre-débat avec le public sénior, le 1^{er} décembre 2018 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 340 € TTC. (n°18-571 du 3 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la société JARDINS LOISIRS sise 3 rue de la butte du moulin à Collégien (77090) pour la réparation de 2 nettoyeurs haute pression affectés au service des Sports, Vie associative et Citoyenneté, le coût de cette prestation étant de 202,26 € TTC. (n°18-572 du 4 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec l'association Pakapaze domiciliée rue d'Anjou à Bierne (53290) pour la réalisation d'une animation « magie et sculpture de ballons » dans le cadre de l'opération « Priorité aux piétons » organisée les 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2018 après-midis, moyennant un prix de 1 200 € (n°18-573 du 4 octobre 2018)
- **ACHAT** de 10 carnets de fiches descriptives de mise en fourrière des véhicules pour la Police Municipale auprès de la société EDITIONS LA BAULE sise 135 rue des Plesses au Château d'Olonne (85180) au prix de 166,14 € TTC. (n°18-575 du 4 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société POLY EVENT sise 13 rue Condorcet à Chennevières/Marne (94430) pour une animation « fabrication et distribution de pop-corn » dans le cadre de l'opération « Priorité aux piétons » organisée les 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2018 après-midis, moyennant un prix de 1 821 € TTC. (n°18-576 du 4 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec l'association MJC Louis Lepage domiciliée 36 boulevard Gallieni à Nogent pour une prestation musicale « chant et piano » dans le cadre de l'opération « Priorité aux piétons » organisée les 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2018 après-midis, moyennant un prix de 900 €. (n°18-577 du 4 octobre 2018)
- **ACHATS** auprès de l'enseigne IKEA située 35 rue Jean Jaurès à Villiers/Marne (94350) de 28 cadres modèle Ribba pour un prix total de 269 € TTC et auprès de la société RÉSERVOIR D'IMAGES sise 7 rue de Presles à Paris (75015), d'un pack de cimaises au prix de 608,35 €, pour la décoration du Pôle Jeunesse. (n°18-578 du 4 octobre 2018)
- **ACHAT** de 500 lampes dynamo à LED auprès de la société CADOETIK sise à Sucé sur Erdre (44240) destinées au jeune public participant à l'édition 2018 de l'opération « éco-gestes », moyennant un prix de 1 236 € TTC. (n°18-579 du 4 octobre 2018)
- **ACHAT** d'un photocopieur d'occasion de marque Ricoh comptabilisant 221 057 copies pour l'école maternelle Victor Hugo auprès de la société DV2000 BUREAUTIQUE domiciliée 47 bis rue de Bellevue à Créteil, au prix de 1 560 € TTC. (n°18-580 du 5 octobre 2018)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes inscrits au Pôle Jeunesse pendant les vacances de la Toussaint :
 - **Contrat** avec la société BUBBLE SOCCER ARENA – BUBBLE SPORT domiciliée 5 rue de la Pompadour à Boissy Saint Léger (94470) pour l'organisation d'une séance de bubble-foot d'une heure pour 12 jeunes le 31 octobre 2018, le prix de cette prestation étant de 216 € TTC.
 - **Contrat** avec la société LOCKED UP sise 2 allée de la mixité à Lieusaint (77127) pour l'organisation d'une séance d'aventures pour 12 jeunes le 22 octobre 2018, le prix de cette prestation étant de 288 € TTC.

- **Contrat** avec la société FG'S située 9 passage des patriarches à Paris (75005) pour 14 entrées à la mangathèque le 29 octobre 2018, moyennant un prix de 163,80 € TTC.
 - **Achat** de 14 entrées pour une visite du Musée Grévin le 26 octobre 2018 au prix de 255 € TTC.
 - **Achat** de denrées alimentaires et d'ustensiles de cuisine pour les activités culinaires des Espaces collégiens et lycéens pour un montant de 230 € TTC.
(n°18-582 du 8 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec la Sarl NATURE URBAINE – EVASION VERTE sise 1 route du champ de manoeuvre à Paris (75012) pour l'organisation au gymnase Marty, le 24 octobre 2018, d'une séance d'Archery Tag destinée à 12 jeunes, le prix de cette animation étant de 280 € TTC. (n°18-583 du 8 octobre 2018)
 - **MARCHÉ** avec la société JARDINS LOISIRS 77 sise 17 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) portant sur la fourniture d'un véhicule électrique équipé d'une benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs et des prestations de maintenance associée, arrêté selon les modalités suivantes :

- acquisition du véhicule :	67 655,72 € TTC
- forfait de révision annuelle ou 5 000 km	375 € HT
- full service / mois	129 € HT
- maintenance corrective	70 € HT / heure
- forfait déplacement	170 € HT

 (n°18-584 du 8 octobre 2018)
 - **ACHAT** de divers imprimés de formulaires administratifs auprès de la société BERGER-LEVRAULT sise 525 rue André Ampère à Champigneulle (54250) pour un montant de 605,88 € TTC. (n°18-585 du 8 octobre 2018)
 - **ACHAT** de chemises « arrêté » destinées à l'ensemble des services municipaux auprès de l'IMPRIMERIE ARTISANALE sise 4 rue du bon secours à Fontainebleau (77300) au prix de 200,40 € TTC. (n°18-586 du 8 octobre 2018)
 - **CONTRAT** avec la société KAPLA sise 27 rue de Montreuil à Paris (75011) pour une animation kapla destinée aux enfants du club de loisirs maternel Gallieni le 12 décembre 2018, le prix de cette prestation étant de 550 € TTC.
(n°18-587 du 8 octobre 2018)
 - **CONVENTION** avec l'Eurl Ducass sise 2 avenue Marainville à St Maur des Fossés (94100) pour l'animation d'une rencontre-débat sur le thème « *0-6 ans : peurs, terreurs, rage, colère...comment gérer ces émotions qui nous affolent ?* », moyennant un prix de 360 € TTC. (n°18-588 du 9 octobre 2018)
 - **CONTRAT** avec la société LESOUF-SERRUS sise 2 chemin du pressoir à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'une conférence-débat sur la malvoyance le 17 novembre au prix de 200 € TTC et d'une animation musicale, le 18 novembre 2018, au prix de 500 € TTC, dans le cadre de la manifestation Tous Unis.
(n°18-589 du 9 octobre 2018)
 - **CONTRAT** avec l'association Collectif Multimédia domiciliée 61 rue Victor Hugo à Pantin (93500) pour une conférence sur la trisomie 21 lors de la manifestation Tous Unis organisée le 18 novembre 2018, le prix de cette prestation étant de 400 €.
(n°18-590 du 9 octobre 2018)
 - **CONTRAT** avec la société NEXT FILM DISTRIBUTION sise 16 rue Jacquemont à Paris (75017) pour une diffusion du film « Vincent et moi » d'Edouard Cuel suivie d'une rencontre-débat, dans le cadre de la manifestation Tous Unis, le 17 novembre 2018, le prix de cette prestation étant de 275 € TTC. (n°18-591 du 9 octobre 2018)

- **MARCHÉ** avec Mathieu GENON photographe, demeurant 59 rue Joseph Gaillard à Vincennes (94300) pour la réalisation de 2 reportages photos sur le concert donné à l'église Saint Saturnin le 11 novembre et les animations de Noël prévues le 22 décembre 2018, le prix de ces 2 prestations étant de 495,32 € TTC.(n°18-592 du 9 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec Mathieu GENON photographe, demeurant 59 rue Joseph Gaillard à Vincennes (94300) portant sur la réalisation de 3 reportages photos sur la rencontre variétés Club de France du 4 novembre, sur le spectacle du Centenaire de l'Armistice du 10 novembre et sur la cérémonie du 11 novembre, pour un prix global de 742,98 € TTC.(n°18-593 du 9 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société JC DECAUX sise 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92523) pour l'impression et la pose de 16 affiches « séniors » (grands formats) annonçant les manifestations organisées par la Commune, le prix de cette prestation étant de 2 154,49 € TTC. (n°18-594 du 9 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec la Croix Rouge Française – antenne du Perreux-sur-Marne portant sur la fourniture de consommables destinés à la préparation de gaufres et de barbes à papa pour un montant de 158 € TTC, à l'occasion de la manifestation Tous Unis. (n°18-595 du 9 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la société WANTED MANIA sise 116 boulevard de Montparnasse à Paris (75014) pour un abonnement au système de prise de RV en ligne pour les demandes de passeports et de cartes d'identité, le coût de ce service étant de 862,80 € TTC / an. (n°18-596 du 10 octobre 2018)
- **ACHAT** de 198 bouteilles de crémant brut auprès de l'Earl Hubert et Olivier SINSON domiciliée 1397 rue des vignes à Meusnes (41130) pour un montant de 1 089 € TTC. (n°18-597 du 10 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec BL-EDUCATION SAS sise 9 avenue Georges Sand à Saint Denis (93210) pour l'organisation d'une séances de percussions d'une durée de 2 heures destinée à 15 jeunes inscrits l'espace Collégiens, le 30 octobre 2018, le prix de cette prestation étant de 195 € TTC. (n°18-598 du 10 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec l'association Les Compagnons d'Oscar domiciliée 17 rue du bon puits à La Norville (91290) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « *l'horizon de la paix* » dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918, le prix de cette prestation étant de 10 800 € TTC. (n°18-599 du 10 octobre 2018)
- **LOCATION** de deux chauffages radiant d'extérieur propane pour les stands abritant les ateliers créatifs de Noël prévus le 22 décembre sur le parvis du Carré des Coignard, auprès de l'enseigne KILOUTOU, au prix de 288,97 € TTC.(n°18-600 du 10 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la SAS COUP DE PATES sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) portant sur la fourniture de petits fours lors des réceptions organisées les 27 octobre (jumelage avec Figueira da Foz) et 11 novembre 2018 (musiciens et choristes du concert donné en l'église Saint Saturnin), pour un prix de 896,25 € TTC. (n°18-601 du 10 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise ELODIE LAVAZZARI sise 20 rue du viaduc à Veneux-lès-Sablons (77250) pour l'animation d'un atelier pour « apprendre à communiquer par signes avec son enfant en très bas âge » destiné aux assistantes maternelles, le 8 décembre 2018, le coût de cette action étant fixé à 240 € TTC au maximum. (n°18-602 du 11 octobre 2018)
- **ACHAT** auprès de la Cinémathèque de Nogent de 440 tickets destinés aux enfants des clubs de loisirs-découvertes pour le dernier trimestre 2018, moyennant un prix de 2 200 € TTC. (n°18-604 du 11 octobre 2018)

- **ACHAT** d'un tapis pour la section petite enfance de la bibliothèque auprès de la société WESCO sise route de Cholet à Cerizay (79141), au prix de 245,52 € TTC. (n°18-605 du 11 octobre 2018)
- **ACHAT** d'une desserte pour la salle informatique arobase auprès de l'UGAP sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77444), au prix de 412,61 € TTC. (n°18-606 du 11 octobre 2018)
- **ACHAT** de 5 présentoirs muraux pour exposer au public les nouveautés à la bibliothèque auprès de la société MOBIDECOR sise avenue Saint Marcelin à Bonson (42160), au prix de 456,24 € TTC. (n°18-607 du 11 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la Sarl TOHU BOHU sise 8 place de l'Europe à Hérouville Saint Clair (14200) pour une représentation du spectacle de contes « Noël au cœur de l'hiver » le 14 décembre 2018 à la bibliothèque, au prix de 566 € TTC. (n°18-608 du 11 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la SAS HERMIEU IPRINT SOLUTIONS sise 23 rue Buffon à Rueil-Malmaison (92500) portant sur l'impression de 500 billets (50 « invitations » et 450 tickets à 5 € pour le public) pour le spectacle « L'horizon de la paix » organisé à la Scène Watteau le 10 novembre 2018, le prix de cette prestation étant de 240,16 € TTC.(n°18-609 du 12 octobre 2018)
- **MARCHÉ** avec la SAS COUP DE PATES sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) portant sur la fourniture de petits fours lors de la Soirée des Diplômés organisée le 30 octobre 2018, pour un montant de 619,14 € TTC. (n°18-610 du 12 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec la SAS SISMIK DEFIPIX sise 7 boulevard Victor Hugo à Melun (77000) relative à la mise à disposition de sa défipix-tower lors de la Soirée des Diplômés pour un montant de 919 € TTC. (n°18-611 du 12 octobre 2018)

(Annulation des décisions n°18-507 et 18-548)

INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** d'une indemnité d'assurance proposée par SMACL ASSURANCES d'un montant de 1 719,61 € correspondant au coût de remplacement de 4 barrières dégradées rue du Port le 24 février 2018 par un automobiliste, la franchise de 500 € devant être restituée à la Commune dès l'aboutissement du recours contre le responsable. (n°18-541 du 24 septembre 2018)
- **ACCEPTATION** d'une indemnité d'assurance proposée par SMACL ASSURANCES d'un montant de 210,47 € en réparation du préjudice subi par la Ville le 19 janvier 2018, une benne Piaggio ayant été percutée par un véhicule (remplacement du pare-choc et de sa traverse). (n°18-550 du 26 septembre 2018)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Académie des Vins Blancs domiciliée en l'Hôtel des Coignard de Nogent, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins. (n°18-509 du 6 septembre 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Boucles de la Marne domiciliée 1 boulevard Jules Guesde à

Champigny-sur-Marne (94500) dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins.

(n°18-510 du 6 septembre 2018)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers domiciliée 25 rue de l'Armistice à Nogent, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins.
(n°18-511 du 6 septembre 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Le mieux-être par les plantes domiciliée place de la libération au Perreux-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins.
(n°18-512 du 6 septembre 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Les croqueurs de pommes d'Ile de France domiciliée 24 rue Emile Zola à Eaubonne (95600), dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins.
(n°18-513 du 6 septembre 2018)
- **LOCATION** auprès de la Région du gymnase du lycée Louis Armand, les lundis de 20h15 à 22h30, les mardis, jeudis et vendredis de 18h30 à 22h30 et les samedis de 13h à 18h du 5 novembre 2018 au 29 juin 2019, au tarif de 16 €/ l'heure.
(n°18-514 du 7 septembre 2018)
- **LOCATION** de l'ensemble des salles de la Scène Watteau du 23 au 25 novembre 2018 pour le Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, au tarif de 2 790,30 €
(n°18-523 du 12 septembre 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du parvis du Carré des Coignard le 8 décembre 2018 au profit de l'association Rotary Club de Nogent pour l'organisation de foire aux livres solidaire. (n°18-531 du 17 septembre 2018)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle arobase au profit de la MJC Louis Lepage pour des stages informatiques du 22 au 31 octobre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €. (n°18-570 du 3 octobre 2018)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit d'un compresseur de marque LACME -acquis en juin 2007 pour les besoins du garage municipal - à l'Eco Point.
(n°18-515 du 7 septembre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** de deux lave-linges de marque Bosch acquis en 2015 et Vedette acheté en 2013 et affectés à l'école Guy Moquet, auprès de l'Eco Point.
(n°18-525 du 13 septembre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit auprès de l'Eco Point d'un sèche-linge de marque Miele acquis en 2012 et affecté à la crèche La Farandole.
(n°18-539 du 20 septembre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un fauteuil de bureau acquis en 1998 et affecté à la DRH à l'Eco Point. (n°18-542 du 24 septembre 2018)
- **MISE EN DECHARGE** de 3 tables de tennis de table Cornilleau acquises en 1996 à l'Eco Point. (n°18-543 du 24 septembre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** du lave-linge de marque Miele acquis en 2006 et affecté à la crèche Arc en Ciel, auprès de la société Cogelec Le Perreux pour recyclage.
(n°18-555 du 27 septembre 2018)
- **CESSION** du scooter Yamaha de type Cygnus X immatriculé 2379 YG 94 acquis le 21 novembre 2006 affecté à la régie Bâtiments et accidenté le 18 juillet 2018, à la

SMACL pour une indemnité de 700 € suivant valeur vénale déterminée par le cabinet d'expertise TCE. (n° 18-569 du 2 octobre 2018)

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit d'une meuleuse de marque Bosch acquise le 1^{er} février 2008 auprès de l'Eco Point. (n°18-574 du 4 octobre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit de 2 souffleurs thermiques de marque Still acquis en 2004 et affectés à la régie propreté à l'Eco Point. (n°18-581 du 5 octobre 2018)
- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit d'une imprimante de marque Brother - acquise en 2002 et affectée au service Communication - auprès de l'Eco Point. (n°18-603 du 11 octobre 2018)

RÉGIES

- **SUPPRESSION** de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des participations aux ateliers d'arts plastiques suite au transfert du Musée à l'Établissement public territorial ParisEstMarneBois, à compter du 1^{er} octobre 2018. (n°18-505 du 5 septembre 2018)

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois